

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 511

2 avril 2007

SOMMAIRE

Agrati International S.A.	24504	Interpack SA	24506
Anthony Management S.A.	24498	Invest Corner S.A.	24486
Ardent Chemicals S.A.	24525	Investment 2000 S.A.	24511
Avicenna International Soparfi S. à r.l. ...	24505	L.G.L. Luxembourg Genuine Leather S.A.	24506
Best Holding S.A.	24505	Lidl Belgium Gmbh & Co.KG	24498
Boats Group (Luxembourg) S.à r.l.	24522	Magnard Holding S.A.	24498
CETP Acentic S.à r.l.	24525	Malleza S.A.	24497
Competro (Luxembourg) S.à r.l.	24485	Meta-Euro Holding S.A.	24484
Contemporary Real Estate S.A.	24508	Meta-Euro-Investment S.A.	24484
CS S.à r.l.	24486	Mittal Investments S.à r.l.	24483
EAX-RE, European American Excess Rein- surance	24507	Morex International S.A.	24521
E.L.E. Lux S.A.	24510	Neurochem Luxco II S.à r.l.	24484
Eni South China Sea Limited	24485	Neurochem Luxco I S.C.S.	24497
Evraz Group S.A.	24505	Parcours Belgium S.A. - Succursale du Grand-Duché de Luxembourg	24522
FIDELIS Immobilière S.à.r.l.	24482	Portman S.A.	24499
Financière Jean Rouch S.A.	24504	Portmer Vintage Supplier Delux S.à r.l. ..	24514
Finflor S.A.	24510	Prim Distributions S.à r.l.	24483
Flint Holding S.A.	24514	Pyramids Holding S.A.	24511
Fortis L Capital	24502	Reig Capital Hotels & Resorts S.à r.l.	24503
G.A.L. 2002 S.A.	24522	Royal Plaza, société à responsabilité limi- tée	24483
GA Moto Luxembourg S.à r.l.	24482	Sanary Investments S.à r.l.	24501
German Property Portfolio Sàrl	24486	Summit Partners IV S.à r.l.	24523
Gold Broker Holding S.A.	24501	Sunmoon S.A.	24484
Hampstead International Realty S.à.r.l. ..	24509	Sytel S.à r.l.	24500
Helvetia Capital Holding S.A.	24485	Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l.	24500
Herald Troisdorf S.à r.l.	24486	Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.	24499
HLC S.à r.l.	24514	Trade Silver Luxembourg S. à r.l.	24501
Hoctofin S.A.	24508	Tricar S.à r.l.	24482
IAP Immobilière S.à.r.l.	24507	Trust and Accounting Services Luxem- bourg Sàrl	24528
IGEFI Holdings S.à r.l.	24523	Turkish Privatization Advisers S. à r.l. ...	24513
Immobilière Romain Thill S.à.r.l.	24483	Vinum Invest S.A.	24503
Immomètre S.à r.l.	24507		
Indesit Company Luxembourg S.A.	24502		
Indican Holding S.A.	24499		
International Management and Develop- ment Holding	24482		

FIDELIS Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 72, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.941.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023999/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10419. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

GA Moto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 55, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 87.887.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024000/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10421. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

International Management and Development Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 87.092.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 2006

L'Assemblée accepte les démissions de M. Erwin Dumon et de M. Dirk Laenen de leur fonction d'Administrateur et nomme en remplacement M. Marc Hilger, demeurant professionnellement à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg et M. Romain Bontemps, demeurant professionnellement à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg pour une durée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007024502/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Tricar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 41, Zone d'activité Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 88.142.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024011/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10587. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Immobilière Romain Thill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 10, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.126.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024010/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10586. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Royal Plaza, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 20, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.948.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024012/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10571. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Prim Distributions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 20.574.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIM DISTRIBUTIONS S.à r.l.

H. Voosen

Gérant

Référence de publication: 2007024013/4886/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00114. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070017299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Mittal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.046.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant «B» suivant:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour MITTAL INVESTMENTS S.à r.l.
UNIVERSAL MANAGEMENT-SERVICES S.à r.l.
Gérant B
Signatures

Référence de publication: 2007024536/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Meta-Euro-Investment S.A., Société Anonyme,

(anc. Meta-Euro Holding S.A.).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.323.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024015/323/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09902. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Sunmoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.165.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNMOON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007024163/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10793. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Neurochem Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 94.027.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance de NEUROCHEM LUXCO II S.à r.l. le 16 janvier 2007

Le 16 janvier 2007, les gérants de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte du transfert du siège social de l'associé suivant:

NEUROCHEM LUXCO I SCS, désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007024510/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Helvetia Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 67.716.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2007024629/212/12.

(070017995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Eni South China Sea Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 85.538.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 12 mai 2006

Le 12 mai 2006 l'associé unique d'ENI SOUTH CHINA LIMITED S.a r.l., («la société») a pris la résolution suivante:

- 1) De renouveler le mandat donné aux personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Gérance de la société:
- M. Umberto Vergine, Gérant et Président du Conseil, domicilié au 1, Via Emilia, I-20097 San Donato Milanese, Milan, Italie, ayant pouvoir de signature individuel;
 - M. Roberto Ruoppolo, Gérant, 6, Xin Yuan Nan Road, Chang Yang District, CHN-100004 Beijing, Chine, ayant pouvoir de signature individuel;
 - M. Roberto Borgognoni, Gérant, 1727 Strawinskylaan, NL-1077 Amsterdam, Hollande, ayant pouvoir de signature individuel;
- jusqu'à l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Mandaté
Signatures

Référence de publication: 2007024507/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Competrol (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 46.016.

Extrait des minutes de la résolution de l'Associé Unique qui s'est tenue le 17 janvier 2007

l'Associé Unique de la Société a décidé le 17 janvier 2007:

- D'accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social a Wickhams Cay - Road Town, Tortola, British Virgin Islands comme Gérant de la société, avec effet immédiat.
- De nommer Doeke van der Molen, résidant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- De nommer Ton Zwart, résidant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

COMPETROL (LUXEMBOURG) S.a r.l.
Signatures

Référence de publication: 2007024508/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

German Property Portfolio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 110.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007024631/212/12.

(070017992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Invest Corner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 110.012.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024586/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10992. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070018412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

CS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.383.

Les comptes de clôture au 29 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007024664/230/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08471. - Reçu 0 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070018259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Herald Troisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.926.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg) and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 114.436, represented by Mr Jan Vanhoutte, avocat, residing professionally in Luxembourg, acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on 17 January 2007.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of HERALD TROISDORF S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the «Board of Directors»).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of HERALD, the HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euros (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at six hundred million euros (€ 600,000,000.-) divided into six million (6,000,000.-) shares each share with a nominal value of one hundred euros (€ 100.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Directors. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any

person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory Auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of October and ends on the last day of September of the following year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital EUR	Number of shares	Amount paid in EUR
HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l.	12,500.-	125	12,500.-
Total:	12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euros (€ 1,750.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of September 2007.

Extraordinary General Meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of Directors at three (3) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

- Mr Neil Clive Varnham, Director, born on 11 February 1957 in Erith (United Kingdom) and having his professional residence at 4, Broadgate, London EC2M 2DA (United Kingdom);
- Mr John David Sutherland, Director, born on 2 December 1964 in Lower Hutt (New Zealand) and having his professional residence at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg); and,
- Mr Timothy Simon Gyde Horrocks, Director, born on 14 April 1965 in Northampton (United Kingdom) and having his professional residence at 12, J.W. Brouwersstraat, Amsterdam 1071 LJ (The Netherlands).

2. The registered office shall be at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 114.436,

représentée par Monsieur Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2007.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination HERALD TROISDORF S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par HERALD, the HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent millions d'euros (€ 600.000.000,-) divisé en six millions (6.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'Administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'Administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur. Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu' administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil d'Administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil d'Administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'Administration en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour d'octobre et finit le dernier jour de septembre de l'année suivante.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit EUR	Nombre de parts sociales	Montant libéré EUR
HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l.	12.500,-	125	12.500,-
Total:	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de septembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et de nommer les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs pour une période indéterminée:

- Monsieur Neil Clive Varnham, Administrateur, né le 11 février 1957 à Erith (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 4, Broadgate, London EC2M 2DA (Royaume-Uni);

- Monsieur John David Sutherland, Administrateur, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt (Nouvelle-Zélande) et résidant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg); et

- Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks, Administrateur, né le 14 avril 1965 à Northampton (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 12, J.W. Brouwersstraat, Amsterdam 1071 LJ (Pays-Bas).

2. Le siège social est fixé à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, vol. 157S, fol. 47, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007025015/220/601.

(070019227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Neurochem Luxco I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 94.026.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de NEUROCHEM LUXCO I SCS le 16 janvier 2007

Le 16 janvier 2007, le gérant unique de la Société ont pris les résolutions suivantes:

de prendre acte du transfert du siège social de l'associé suivant:

- NEUROCHEM LUXCO I S.à r.l., désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

D. van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2007024509/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09944. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Malleza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.295.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 8 décembre 2006

Monsieur Denis Bour a démissionné de son mandat d'administrateur

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme
MALLEZA S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007024538/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Magnard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.671.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 22 décembre 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-François Vaucel comme administrateur et administrateur-délégué avec effet au 31 décembre 2006 et a nommé en son remplacement Monsieur Jean-Luc Ransac, cadre en banque, demeurant à F-75010 Paris, 89, boulevard de Magenta.

Suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a nommé en date du 2 janvier 2007 Monsieur Jean-Luc Ransac, administrateur-délégué avec le pouvoir d'engager la Société moyennant sa signature unique pour toutes affaires concernant la gestion journalière de la Société et de lui accorder pouvoir de signature unique sur les comptes bancaires de la Société.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007024514/304/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Anthony Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.500.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2006 à 11.45 heures
a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,
à effet du 20 décembre 2006
en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 décembre 2006.

ANTHONY MANAGEMENT S.A.

J. H. van Leuvenheim

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007024517/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Lidl Belgium Gmbh & Co.KG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

—
AUSZUG

Die Geschäftsleitung der LIDL BELGIUM GmbH & CO. KG hat am 31. Oktober 2006 beschlossen, dass die Geschäftsstelle, welche am 19. Januar 2007 in L-9991 Weiswampach, 147, route de Stavelot eröffnet werden sollte, nunmehr

doch nicht eröffnet wird; soweit juristisch erforderlich wurden sämtliche Zeichnungsbefugnisse im Zusammenhang mit dieser Geschäftsstelle widerrufen.

Pour mention conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RA C. Jungers

Référence de publication: 2007024579/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Portman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.979.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 22 décembre 2006

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Eugene McMahon, demeurant au 26, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2006.

- De nommer Aidan Foley, né le 8 Décembre 1976 à Port Lairge Waterford, Irlande, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg à la fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2006, pour une durée déterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024518/5564/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.347.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue en date du 31 juillet 2006 que:

L'associé unique de la Société a changé sa dénomination sociale de TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND) S.à r.l. en TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007024525/4170/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Indican Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.882.

—
- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 6 septembre 2006.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 19 janvier 2007.
Certifié sincère et conforme
Pour INDICAN HOLDING S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. SGG
Signatures

Référence de publication: 2007024573/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.348.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue en date du 31 juillet 2006 que:

L'associé unique de la Société a changé sa dénomination sociale de TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND) S.à r.l. en TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007024527/4170/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Sytel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.165.

Il résulte d'un contrat de cession des parts sociales effectif le 15 octobre 2006 que les propriétaires du capital de la société sont comme suit:

	parts
M. Edgar Schlinker, 13, rue Hoche, F-57150 Creutzwald	51
M. Alain Bado, 55, rue Maréchal Leclerc, F-57930 Fenetrange	33
Mlle Estelle Schlinker, 9, rue Hoche, F-57150 Creutzwald	16
Total	100

Luxembourg, le 15 octobre 2006.

Pour SYTEL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007024529/2352/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Gold Broker Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 70.933.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024584/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Trade Silver Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.881.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007024531/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02412. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Sanary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.042.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant A suivant:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour SANARY INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2007024535/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09531. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 15.826.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 décembre 2006

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Francesco Marzullo, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (CH), président;
- M. Marco Marini, administrateur de sociétés, demeurant à Osimo (Italie), administrateur;
- M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Sergio Bertasi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007024576/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Fortis L Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.137.

—

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 8 janvier 2007, les mandats des administrateurs

- Monsieur Alphonse Kirchen, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
 - Monsieur Carlo Lessel, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
 - Monsieur Philippe Goosse, 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles,
 - Monsieur Patrick Gregorius, 1A, rue Jos Sunnen, L-5855 Hesperange,
- ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Alphonse Kirchen, Administrateur
- Monsieur Carlo Lessel, Administrateur
- Monsieur Philippe Goosse, Administrateur
- Monsieur Patrick Gregorius, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007024537/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Reig Capital Hotels & Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.603.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants:

- Robert Hovenier, gérant B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- MONTEREY SERVICES S.A., gérant B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour REIG CAPITAL HOTELS & RESORTS S.à r.l.

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2007024539/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Vinum Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 67.333.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VINUM INVEST S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67.333, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 89 du 12 février 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 11.000 (onze mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 6, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007024990/211/61.

(070018733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Financière Jean Rouch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.673.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 16 octobre 2006 que les décisions et modifications suivantes ont été adoptées:

Commissaire aux Comptes: la société MRM CONSULTING S.A., dont le siège est sis 5, rue de l'école, L-4394 Pont-pierre, Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes de la société, en remplacement de AGIR LUXEMBOURG S.A., démissionnaire, avec effet au 16 octobre 2006.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
FINANCIERE JEAN ROUCH S.A.

P. Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2007024541/6102/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Agrati International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 31.747.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 septembre 2006

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Maître Alex Schmitt, avocat, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Mme Nathalie Mager, employée privée, demeurant 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, de

M. Pier Luigi Tomassi, employé privé demeurant 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007024543/5387/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Avicenna International Soparfi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 116.494.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l.,

Société domiciliataire

B. Zech

Référence de publication: 2007025151/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Evrax Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

La date correcte de la nomination de Monsieur Alexander V. Frolov, né le 17 mai 1964 à Tula, Russie, et résidant à Dolgorukovskaya 15, bâtiments 4 & 5, 127006 Moscou, Russie, en tant qu'administrateur-délégué de la Société est le 19 janvier 2007. Monsieur Frolov est nommé suite à la décision du conseil d'administration de la Société tenu le 19 janvier 2007 avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2006. La Société est valablement représentée par la seule signature de l'administrateur-délégué pour les transactions d'une valeur inférieure ou égale à EUR 30.000.000,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour avis conforme

X. Kotoula

Signataire autorisée

Référence de publication: 2007024548/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Best Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.128.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 20 décembre 2006

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l. ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2006 au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
BEST HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007024553/514/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10933. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

L.G.L. Luxembourg Genuine Leather S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.208.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2007.
Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007024585/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Interpack SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 68.504.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 11 janvier 2007

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat au 1^{er} septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
INTERPACK S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007024555/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Immomètre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.462.

—
Extrait des cessions de parts sociales

Suite aux cessions de parts sociales entre associés en date du 15 janvier 2007, nous confirmons que l'associé de la société est désormais:

Martin Heyse: 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IMMOMETRE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007024559/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

EAX-RE, European American Excess Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 25.141.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 11 octobre 2006

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de Réviseur externe a été confié à PricewaterhouseCoopers S.à r.l, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007024580/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA02011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

IAP Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 2, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 89.476.

L'an deux mille sept, le deux janvier.

Les associés:

1. Monsieur Enrique Pozas Aguado, demeurant à L-4122 Esch-sur-Alzette, 24, rue de la Fontaine.

2. Monsieur Jacques Albrand, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 115, rue du Canal.

Agissant en leur qualité d'associés de la société IAP IMMOBILIERE S.à r.l., avec siège à L-4323 Esch-sur-Alzette, 2, rue C. M. Spoo,

Ont déclaré ce qui suit:

Monsieur Enrique Pozas Aguado, préqualifié cède par la présente 48 parts sociales pour un montant de trois mille Euros (3.000,- EUR) à Monsieur Jacques Albrand, préqualifié, lequel accepte.

Suite à cette cession de parts, le capital social est souscrit comme suit:

	parts
- Monsieur Enrique Pozas Aguado, préqualifié	51
- Monsieur Jacques Albrand, préqualifié	49
Total	100

E. Pozas / J. Albrand.

Référence de publication: 2007024565/7328/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00205. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Hoctofin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.554.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 octobre 2006**Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- M. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007024569/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Contemporary Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.129.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTEMPORARY REAL ESTATE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 665 du 23 août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Philippe, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne

varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Dominique Philippe, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, D. Philippe, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 30, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007025012/220/62.

(070018709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Hampstead International Realty S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 40.838.

—
EXTRAIT

Rectificatif

Du document concernant la décision du 3 mai 2006 destinée à la publication au Mémorial C, enregistré à Luxembourg le 18 mai 2006 sous la référence LSO/BQ/05490 et déposé au Registre de Commerce le 19 mai 2006 sous la référence L060045246

Il y a lieu de lire «... en sa qualité d'associé unique de la société HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.à r.l.» au lieu de «...en sa qualité d'associé unique de la société BURBERRY LUXEMBOURG (N ° 2)».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait conforme
HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.à r.l.
E. Isaac

Référence de publication: 2007024570/2580/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

E.L.E. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.201.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 octobre 2006

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de Madame Sarah Bravetti et de Madame Sophie Jacquet décidées par le conseil d'administration lors de ses réunions du 25 juillet 2006 et du 4 septembre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Mme Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2007024571/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10552. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Finflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.091.

RECTIFICATIF

Déposé au Registre de Commerce et des Sociétés sous la Référence LO600041165 en date du 10 mai 2006.

Veillez noter que l'Administrateur, CDC EQUITY CAPITAL, avec siège social à Tour Maine Montparnasse, au 33, avenue du Maine, BP 17, F-75 755 Cedex 15 Paris, a changé de dénomination et se nomme désormais CDC CAPITAL INVESTISSEMENT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour FINFLOR S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007024575/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Investment 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.502.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 décembre 2006

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Raffaella Quarato décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 7 décembre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Raffaella Quarato, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007024577/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Pyramids Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 103.192.

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PYRAMIDS HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, incorporated by a deed of M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on the 10th September 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1223 of November 30, 2004.

The meeting was opened by Mr. Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Ms. Maggy Strauss, employee, residing in Garnich,

The meeting elected as scrutineer Ms. Ana Dias, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- Modification of the corporate object in SOPARFI and amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation, which will now read as follows:

« **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

- Miscelleneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the company into SOPARFI and to amend Article 2 of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred euro (900.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PYRAMIDS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, constituée suivant acte de M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 10 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1223 du 30 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ana Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social en soparfi et changement de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en SOPARFI et de changer l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, A. Dias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 13, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007025250/220/127.

(070018703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Turkish Privatization Advisers S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.941.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 29 janvier 2007

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 29 janvier 2007 que:

L'associé unique accepte la démission de HALSEY S.à r.l. de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 4 décembre 2006.

Par conséquent, les gérants de la Société sont les suivants:

- M. Ender Oztas
- M. Mark R. Holcombe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP S.à r.l.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007024578/6762/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Flint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 38.742.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinaire le 27 décembre 2006

1. La démission de l'Administrateur M. Claude Schroeder, demeurant au 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen, est acceptée avec effet immédiat.

2. M. Pierre Goffinet demeurant 1, rue de la Fontaine, L-4963 Clemency, est nommé Administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2011.

Les Administrateurs et Commissaires sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011.

Administrateurs:

- Monsieur Herbert Grossmann, demeurant 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger.

Commissaire aux comptes:

- STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l., 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Administrateur

Référence de publication: 2007024581/792/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

HLC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007024632/213/11.

(070017990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Premier Vintage Supplier Delux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.957.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Vincent Bouchard, agent commercial - oenologist, born in Beaune (France), on July 11, 1955, residing in Via Delle Grilliae, 4, Greve in Chianti (FI), 50022 Chianti, Italy,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1 The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, and the management of such participations, interests and units, in a number of subsidiaries undertaking transactions throughout the world linked to the trade or distribution of any goods, products and assets connected with the production, harvest, cultivation and commercialization of grapes, wines and alcoholic or non-alcoholic beverages.

The Company's subsidiaries may also own vineyards and undertake production of wine, fruit juice and other alcoholic or non alcoholic beverages depending on the circumstances.

2.2 The Company may also acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.3 The company can carry out all commercial or financial deals. It can render services of any nature to its subsidiary companies, held directly or indirectly; in particular it can give advices and assist any subsidiary company held directly or not, in any matter.

2.4 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or natural person. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company or natural person. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PREMIER VINTAGE SUPPLIER DELUX S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at one million forty-nine thousand euros (1,049,000.- EUR) divided into forty-one thousand nine hundred and sixty (41,960) share quotas of twenty-five euros (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of June and ends on the 31st of May of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of May 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of May, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Mr Vincent Bouchard, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been paid up by payment in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary, and

the share quotas have been paid up by contribution in kind consisting of 2,498 shares in PREMIER VINTAGE SUPPLIER S.A.S., a company incorporated and organised under the laws of France, having its registered office at Rougeon Bissey sous Cruchaud, F-71390 Buxy.

It results from a certificate issued on December 26, 2006 by the management board of PREMIER VINTAGE SUPPLIER S.A.S. that:

- Vincent Bouchard is the owner of 2,498 Shares of PREMIER VINTAGE SUPPLIER S.A.S., being 99.92% of the company's total share capital;
- Such shares are fully paid-up;
- Vincent Bouchard is the entity solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- according to the French law and the articles of association of the Company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in France, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- On September 30, 2006, the 2,498 shares to be contributed are worth at least EUR 1,036,670.- this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

The surplus between the value of the contribution in kind and the value of the shares issued in consideration of it will be transferred to a share premium account.

Such certificate and a copy of the balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Estimate

Insofar as the Company holds more than 65% of the shares issued by a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,700.- (two thousand seven hundred euros).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by two managers for an unlimited period:

- Mr Vincent Bouchard, agent commercial - oenologist, born in Beaune (France), on July 11, 1955, residing in Via Delle Grilliae, 4, Greve in Chianti (FI), 50022 Chianti, Italy,

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Vincent Bouchard, agent commercial - oenologue, né à Beaune (France), le 11 juillet 1955, demeurant à Via Delle Grilliae, 4, Greve in Chianti (FI), 50022 Chianti, Italie,

ici représenté par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1 L'objet de la Société est l'acquisition de participations et la gestion de telles participations, dans un certain nombre de filiales entreprenant des transactions dans le monde entier liées au commerce ou à la distribution de toutes les marchandises, des produits et des capitaux liés à la production, à la moisson, à la culture et à la commercialisation de raisins, de vins et de boissons alcooliques ou non alcooliques. Les filiales de la compagnie peuvent également posséder des vignes et entreprendre la production de vin, de jus de fruit et d'autres boissons alcooliques ou non alcooliques selon les circonstances.

2.2. La Société pourra également acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.3. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.4. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.6. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination PREMIER VINTAGE SUPPLIER DELUX S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de un million quarante-neuf mille euros (1.049.000,- EUR) représenté par quarante-et-un mille neuf cent soixante (41.960) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier juin et se termine le 31 mai de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mai 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un mai, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Vincent Bouchard, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Les parts sociales ont été libérées par apport en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant,

et

les parts sociales ont été libérées par apport en nature de 2.498 actions de la société PREMIER VINTAGE SUPPLIER S.A.S, une société constituée et organisée sous la loi française, avec siège social à Rougeon Bissey sous Cruchaud, F-71390 Buxy.

Il résulte d'un certificat délivré par le conseil de gérance de PREMIER VINTAGE SUPPLIER S.A.S émis le 26 décembre 2006 que:

«- Vincent Bouchard est propriétaire de 2.498 actions de PREMIER VINTAGE SUPPLIER S.A.S, soit 99,92% du capital social total.

- lesdites actions apportées sont entièrement libérées;
- Vincent Bouchard est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie.
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi française et les statuts de la société, ces parts sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.
- en date du 30 septembre 2006, les 2.498 actions à apporter ont une valeur d'au moins EUR 1.036.670,- cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.»

Le surplus entre la valeur de l'apport en nature et la valeur des actions émises sera transféré dans un compte de prime d'émission de la société.

Ledit certificat et une copie du bilan resteront, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

24521

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport de plus de 65% des actions d'une société émanant des Etats Membres de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.700,- (deux mille sept cents euros).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vincent Bouchard, agent commercial - oenologue, né à Beaune (France), le 11 juillet 1955, demeurant à Via Delle Grilliae, 4, Greve in Chianti (FI), 50022 Chianti, Italie,

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 55, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025366/242/358.

(070019657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Morex International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.000.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 107.539.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue au siège social le 15 décembre 2006 que:

- Les administrateurs suivants ont été renommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012:

- Yves Morettini, administrateur de sociétés, 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

Son mandat en tant qu'administrateur-délégué est également prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012;

- Eric Everard, administrateur de sociétés, 8, Drève Aurélie Solvay, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique;

- Muriel Morettini, administrateur de sociétés, 8, Drève Aurélie Solvay, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre.

Le Commissaire aux comptes FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, résidant 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été révoqué et est remplacé par Mme Colette Mosser, résidant au 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, dont le mandat est d'une durée de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025165/6312/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

G.A.L. 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.858.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 janvier 2007*

1. La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur est acceptée

2. Monsieur Mohammed Kara, expert comptable, né le 21 juillet 1954, à Oum Toub Denaira (Algérie), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

G.A.L. 2002 S.A.

M.-F. Ries-Bonani / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007024583/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Boats Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.901.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de La Société tenue au siège social en date du 16 novembre 2006 que les associés ont pris les décisions suivantes:

Démission du Commissaire aux Comptes suivant:

- EURAUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOATS GRUP (LUXEMBOURG) S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007024467/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10829. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Parcours Belgium S.A. - Succursale du Grand-Duché de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.

R.C.S. Luxembourg B 114.339.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du conseil d'administration du 1^{er} novembre 2006

Le siège social de la succursale établie au Grand-Duché de Luxembourg est transféré à partir du 1^{er} novembre 2006 à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Mosar

Mandataire de la société

Référence de publication: 2007028727/271/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Summit Partners IV S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

—
In the year two thousand six, on the eighteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of SUMMIT PARTNERS IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 116.481 (the Company). The Company has been incorporated on 4 May 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1389 of 19 July 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 19 June 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1636 of 29 August 2006.

The Meeting is chaired by Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Mersch, (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs. Solange Wolter, private employee, with professional address in Mersch (the Secretary).

The Meeting elects Mrs. Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch, as scrutineer of the meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all of the 998 (nine hundred and ninety-eight) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 24,950.- (twenty-four thousand nine hundred and fifty Euro) are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening formalities;
2. Change of the Company's name into IGEFI HOLDINGS S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the Articles;
3. Transfer of the Company's registered office from its current address to 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen and subsequent amendment of article 4 of the Articles;
4. Miscellaneous.

III. the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company into IGEFI HOLDINGS S.à r.l. and subsequently to amend article 1 of the Articles to reflect such corporate name change so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 1.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of IGEFI HOLDINGS S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles)».

Third resolution

The Meeting resolves to transfer with immediate effect the Company's registered office from its current address to 7 rue des Primeurs, L-2361 Strassen and subsequently, to amend article 4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.**

4.1 The registered office of the Company is established in Strassen.

4.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager (s).

4.4 The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.»

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.481 (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2006, suite à un acte de Maître Henry Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1389 du 19 juillet 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 19 juin 2006 suivant un acte notarié de Maître Henry Hellinckx, précité, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1636 du 29 août 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch (le secrétaire).

L'assemblée élit Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch comme scrutateur (le scrutateur).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du bureau.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 998 (neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour, reproduit ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société en IGEFI HOLDINGS S.à r.l. et modification concordante de l'article 1^{er} des Statuts;

3. Modification du siège social de la Société de son adresse actuelle au 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen et modification concordante de l'article 4 des Statuts; et

4. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital souscrit étant présent et représenté, l'Assemblée décide de ne pas établir de convocation et les Associés représentés déclarent avoir pris connaissance de l'agenda qui leur a été préalablement communiqué.

Seconde resolution

L'Assemblée décide de procéder à la modification de la dénomination sociale de la Société en lui attribuant le nom de IGEFI HOLDINGS S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination IGEFI HOLDINGS S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder avec effet immédiat au transfert du siège sociale de la Société de son adresse présente à la suivante 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.**

4.1 Le siège de la Société est établi à Strassen.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

4.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Siebenaler, S. Wolter, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2006, vol. 440, fol. 47, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025317/242/138.

(070019003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Ardent Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 54.940.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 janvier 2007.

M. Schaffer

Notaire

Référence de publication: 2007024653/5770/12.

(070018177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

CETP Acentic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.358.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 111.010 and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 114.415,

both here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two proxies established in December 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name CETP ACENTIC S.à r.l. (hereafter «the Company»), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 114.358, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 17, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 906 of May 9, 2006, page 43 466 and whose by-laws haven't been amended since then.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of one million Euro (EUR 1,000,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million twelve thousand and five hundred Euro (EUR 1,012,500.-) by creation and issue of forty thousand (40,000) new shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, prenamed, resolves through its proxyholder, to subscribe to thirty one thousand eight hundred and sixty-four (31,864) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pay them up in the amount of seven hundred ninety-six thousand six hundred Euro (EUR 796,600.-) by contribution in kind consisting in the conversion of 796,600 IFPECs held by CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, towards the Company, pursuant to the terms and conditions of an IFPECs subscription agreement dated December 13, 2006, for a total amount of seven hundred ninety-six thousand six hundred Euro (EUR 796,600.-).

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, prenamed, resolves through its proxyholder, to subscribe to eight thousand one hundred and thirty-six (8,136) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pay them up in the amount of two hundred three thousand four hundred Euro (EUR 203,400.-) by contribution in kind in the amount of two hundred three thousand four hundred Euro (EUR 203,400.-) consisting in the conversion of 203,400 IFPECs held by CETP CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, towards the Company pursuant to the terms and conditions of a IFPECs subscription agreement dated December 13, 2006, for a total amount of two hundred three thousand four hundred Euro (EUR 203,400.-).

Proof of the existence of the two above-mentioned agreements has been given to the undersigned notary by both originals of the above-mentioned IFPECs subscription agreements.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,012,500.-) divided into forty thousand five hundred (40,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately fifteen thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.010 et

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, boulevard Royal et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.415,

ici représentées par Monsieur Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux procurations données en décembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination CETP ACENTIC S.à r.l. (ci après «la Société»), ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 114.358, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 17 février 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 906 le 9 mai 2006, page 43 466 et dont les statuts n'ont à ce jour pas été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million douze mille cinq cents Euros (EUR 1.012.500,-) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, précitée, déclare, par le biais de son mandataire, souscrire trente et un mille huit cent soixante-quatre (31.864) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à hauteur de sept cent quatre-vingt-seize mille six cents Euros (EUR 796.600,-), par apport en nature à hauteur de sept cent quatre-vingt-seize mille six cents Euros (EUR 796.600,-) consistant en la conversion de 796.600 IFPECs détenus par CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR et émis par la Société aux termes d'un contrat de souscription signé entre CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR et la Société le 13 décembre 2006.

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, précitée, déclare, par le biais de son mandataire, souscrire huit mille cent trente-six (8.136) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à hauteur de deux cent trois mille quatre cents Euros (EUR 203.400,-), par apport en nature à hauteur de deux cent trois mille quatre cents Euros (EUR 203.400,-) consistant en la conversion de 203.400 IFPECs détenues par CETP CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, émis par la Société aux termes d'un contrat de souscription signé entre CETP CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR et la Société le 13 décembre 2006.

Preuve de l'existence des deux contrats de souscription sus-mentionnés a été donnée au notaire instrumentaire en original.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents Euros (EUR 1.012.500,-) divisé en quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à quinze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 48, case 9. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007024992/211/128.

(070018806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

T.A.S.L., Trust and Accounting Services Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 94.933.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG (en abrégé T.A.S.L.) S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.933, constituée suivant acte reçu le 26 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 905 du 4 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent vingt-cinq (125) parts, représentant l'intégralité du capital social sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société.

2.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de réduire l'objet social de la société et de donner la teneur suivante à l'article 3 des statuts:

«La société a pour objet l'exécution de tous services sa rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et des comptes de toute nature, à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs aspects économique, juridique et financier; ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession précitée».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 14, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007024994/211/44.

(070018673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.